

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 10 mars 2014

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 11 février 2014

## 17 Biennale des arts de la terre 2014 - association des potiers de l'Oise - convention de partenariat avec et approbation du règlement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

M. GRIMBERT

M. LEMAIRE

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BERNARD-LUNEAU

Mme CARLIER

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 33

■ Rapport de présentation :

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

A l'occasion de la prochaine biennale des arts de la terre, la Ville de Creil organise un marché de potiers, en partenariat avec l'association des potiers et céramistes de l'Oise.

L'association des potiers et céramistes de l'Oise s'engage à participer au marché des potiers, organisé par la ville de Creil, qui se tiendra dans le hall de l'espace culturel de la Faïencerie à Creil, les 11 et 12 octobre 2014.

Cela implique la tenue d'au moins dix stands par des potiers de l'association dans le respect du règlement dudit marché. L'association s'engage à gérer l'inscription des participants. Cela comprend notamment la collecte de leur assurance responsabilité civile et la preuve de leur statut professionnel.

En outre, l'association s'engage à animer des ateliers « tournage » et « modelage » à raison de trois séances par jour. De plus, l'association peut proposer une loterie à destination du public suivant le règlement qu'elle se chargera d'établir.

La ville de Creil s'engage en contrepartie :

- à fournir le matériel nécessaire à la tenue des stands, soit des tables, des chaises, des points électriques et des grilles caddie en suffisance,
- à fournir l'argile nécessaire pour les ateliers « tournage » et « modelage »,
- à acquérir auprès de l'association les lots qui seront remis dans le cadre de la loterie pour un montant maximal de 250 €,
- à prendre en charge la mise en page, l'impression et l'envoi de 3 000 programmes, destinés aux personnes figurant sur la base de contacts de l'association des potiers et des céramistes de l'Oise,
- à diffuser largement des tracts et affiches annonçant le marché de potiers à partir du mois de juin 2014,
- à prendre en charge, en cas de spectacle dans le théâtre de la Faïencerie, le gardiennage du lieu le 11 octobre en soirée.

# maintenant !

L'accès au marché de potiers sera gratuit.

Le but du marché de potiers étant d'offrir aux Creillois une manifestation de qualité, accessible à tous et mettant en valeur le patrimoine local, il vous est proposé d'autoriser le Maire de la ville de Creil à signer une convention de partenariat avec l'association des potiers et céramistes de l'Oise.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la convention ci-annexée,

Vu le règlement ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 11 février 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association des potiers et céramistes de l'Oise, fixant les modalités de participation de cette association au marché de potiers de la biennale des arts de la terre 2014 et les documents y afférents.

**Article 2** : d'approuver le règlement de la Biennale de la Terre 2014

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 611/322/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 14/03/2014

et publication ou notification le 14/03/2014

CREIL, le 14/03/2014

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raiuy